

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 79 (1934)
Heft: 10

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

Pour la Suisse :

1 an fr. 12.— ; 6 mois fr. 7.—
3 mois fr. 4.—

ABONNEMENT

Prix du N° fr. 1.50

Pour l'Etranger :

1 an fr. 15.— ; 6 mois fr. 9.—
3 mois fr. 5.—

DIRECTION ET RÉDACTION :

Major R. MASSON, Avenue Druey 15, Lausanne. Tél. 32.217.

ADMINISTRATION, ABONNEMENTS, VENTE :

Avenue de la Gare 23, Lausanne. Compte de chèques post. II.5209

ANNONCES : Agence de publicité G. Amacker, Palud 3, Lausanne. H. Droz, succ.

Motorisation et cavalerie.

Les essais de motorisation d'unités combattantes effectués récemment pendant les manœuvres des 1^{re} et 3^e divisions — notamment en vue de la transformation projetée des compagnies de mitrailleurs attelés — prouvent que cet important problème n'a pas échappé à l'attention de notre haut commandement.

Si, dans ce domaine, nous n'avons suivi que de très loin l'évolution de certaines armées étrangères, il importe de se rappeler que la motorisation des grandes unités — telle que la conçoivent nos voisins — relève avant tout d'une préoccupation stratégique, imposée par l'étendue des champs de bataille modernes, laquelle permet d'exploiter au maximum les vitesses offertes par la motorisation.

Certes, l'exiguité et le manque de profondeur de notre territoire, de même que la richesse de nos communications ferroviaires nous dispensent de pousser la motorisation de nos troupes au degré qu'elle a atteint dans d'autres armées. En revanche, nous ne devons pas nous dissimuler que le grave fléchissement de nos effectifs — lequel est apparu nettement dans le projet de réorganisation de l'armée — pourrait justifier, à lui seul, une certaine augmentation de nos moyens motorisés, le facteur *vitesse* demeurant une des conditions de la manœuvre et de la puissance et un des éléments du succès.

C'est à ce titre que nous devons porter au problème de la motorisation l'intérêt qu'il mérite. (Réd.)